

La bioéthique à l'épreuve de la démocratie

Jacques Testart, biologiste (Inserm)* et Marie-Angèle Hermitte, juriste (Cnrs et Ehess)
Figaro.fr , 23 mai 2018.

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/05/23/31003-20180523ARTFIG00197-pourquoi-le-rapport-du-ccne-a-l-issue-des-etats-generaux-de-la-bioethique-ne-sera-pas-objectif.php>

Réviser régulièrement les lois de bioéthique en organisant un moment de démocratie participative, était une idée bien séduisante de la loi de 2011 sur la bioéthique. Elle obligea donc à organiser des « états généraux », exercice non identifié parmi les techniques de débat public, confié au CCNE, étant précisé qu'ils doivent comprendre des conférences de citoyens respectant *l'indépendance, le pluralisme et la pluridisciplinarité*. L'exercice actuel provoque des doutes croissants sur la pertinence de l'opération.

Dans le jargon du débat public, la loi a fait du CCNE le « commanditaire » des événements à organiser, c'est-à-dire qu'il ne devrait que poser les questions et décider des types de débats, la conférence de citoyens étant, elle, une procédure obligatoire. Ensuite, la réalisation de ces débats comme celle de la conférence de citoyens aurait dû être confiée à une ou des instances indépendantes du CCNE, pour éviter tout conflit d'intérêts, par exemple à la Commission nationale du débat public. Cela n'a pas été le cas, le CCNE se chargeant de presque tout, et c'est un premier et grave dysfonctionnement. De plus, la procédure exigeante de conférence de citoyens s'est muée en « comité citoyen », ce qui ne correspond à aucune codification empirique ou légale.

Dans le cadre de sa mission, le CCNE a choisi des outils classiques : le web, des débats publics, des auditions. Cette phase est actuellement terminée et le CCNE en donne une image positive en termes quantitatifs :

- ā Sur le site internet – 29 000 personnes ont participé à une discussion sur le web et posté 64 985 « contributions », c'est à dire des propositions discutées entre internautes et qui ont fait l'objet de votes. Il s'agit donc de « points de vue », certains sans éclairages particuliers, d'autres formés à partir d'expériences personnelles ; beaucoup sont purement militants et relayés par des groupes très organisés. L'entreprise qui organise ce système aurait dû être identifiée sur le site du CCNE.

De plus, le processus ne comportait ni formation préalable capable de faire entendre une multiplicité de manières de voir, ni délibération collective. Il s'agit donc principalement de points de vue militants élaborés précédemment plutôt que de la contribution d'un large public comme le prétend le CCNE.

- 250 débats en région. Le CCNE les a confiés aux Espaces éthiques régionaux, qui ont su attirer 18500 personnes. Ils ont fait de leur mieux mais n'ont pas de compétence en matière d'organisation de débats, contrairement à la CNDP. Les débats sont donc restés « classiques », se contentant, sauf exception, de faire intervenir des experts et des associations à la tribune sur des temps en général courts qui ne permettent guère le développement fin d'une argumentation. Ils ont parfois été doublés d'initiatives étranges, telle la 8^e édition du Forum européen de bioéthique qui, à Strasbourg, a réuni des intervenants sans aucun contradicteur, la palme revenant à la session consacrée au transhumanisme, qui fut pilotée par l'Association francophone transhumaniste ! Chacun des Espaces éthiques régionaux ayant choisi ses thèmes, sa procédure et ses publics (entrée libre, étudiants, professions de santé), les résultats ne pourront pas être agrégés sans biais. Il sera donc difficile de prétendre en tirer des conclusions. De plus, les interventions du public ont été largement captées par des groupes militants, de la manif pour tous à l'AMDD. Toute conclusion sera donc, de nouveau, à prendre avec circonspection.

ā Autour de 150 auditions impliquant toutes des groupes d'intérêts : professionnels, courants de pensée, religions, entreprises, dont on connaissait déjà les positions. Selon le CCNE, ils représenteraient « des millions de personnes » ... Ces groupes se sont donc, pour la plupart, exprimés sur le site web, dans les débats régionaux, dans leurs propres instances, et en audition, créant une redondance très critiquable. Certains d'entre eux seront encore formateurs devant le comité citoyen.

Les données recueillies seront en général pauvres en termes d'innovation de choix politiques du fait de l'absence de temps de délibération collective et de confrontations créatrices. Une fois obtenues, qu'en faire ? La loi de 2011 a prévu un « rapport de synthèse », exercice difficile, et a eu tort de le confier au CCNE qui, commanditaire de l'exercice, ne doit pas être à la manette pour les conclusions. Il ne saurait malgré ses efforts être « objectif », ayant déjà rendu des avis sur la plupart des thèmes abordés.

Des doutes sur la validité et l'honnêteté du processus sont vite apparus, même s'ils ont été exprimés de manière sommaire. Certains journalistes ont pointé la mobilisation de la « Manif pour tous » accaparant les débats publics pour s'opposer à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes ; mais ils ont oublié de mentionner la mobilisation des pro-PMA et GPA, sur Internet,

dans les médias et dans les auditions. Didier Sicard, ancien président de CCNE, s'est inquiété de la diabolisation dont sont victimes les opposants à cette ouverture de la loi, traités de « réacs, d'obscurantistes ou désignés comme croyants ...accusés de mépris envers les couples homosexuels ou les femmes célibataires, c'est une manière de fermer le débat...»(*Le Figaro*, 3 mai 2018). La manipulation du débat, par les uns ou les autres, remet en cause les bonnes intentions de la loi de 2011 en obligeant à se poser la question : des Etats généraux honnêtes sont-ils pensables ? La réponse est probablement négative.

Un débat plus loyal aurait pu être organisé dans le cadre des conférences de citoyens qui ont le mérite de se dérouler sur un temps long, plusieurs jours répétés pendant plusieurs mois, ce qui permet de faire intervenir le contradictoire, la maturation, la délibération. Tout ce qui manque aux autres procédés.

Le « comité citoyen », retenu par le CCNE, a choisi de s'écarter du modèle « conférence de citoyens » demandé par la loi, sans que l'on sache pourquoi. Ce comité comprend 22 personnes dont la diversité est assurée en termes d'âge, de genre, d'origine géographique, de catégorie socio-professionnelle mais rien n'est dit de la manière dont ont été évités, ou pas, les liens d'intérêts professionnels ou associatifs de ces personnes – étape pourtant essentielle. Le processus a été organisé par le CCNE qui ne compte aucun spécialiste de la question, et qui, tout en étant le commanditaire, n'a pas cru utile de désigner l'indispensable comité de pilotage, à la fois compétent et indépendant, chargé de choisir les thèmes de la formation et les formateurs, comme il est d'usage dans une conférence de citoyens. Le conflit d'intérêts est ici flagrant, le CCNE n'étant pas neutre puisque sur la plupart des sujets traités, il a déjà rendu des avis et que nombre des positionnements personnels de ses membres sont publics. Où trouve-t-on le programme de formation des citoyens qui permettrait d'en vérifier le pluralisme ? On sait que certains professionnels ont été chargés d'expliquer « le pour et le contre » de leur pratique. Les expériences passées ont montré que l'objectivité proclamée est alors impossible. Par ailleurs, ce comité citoyen s'est particulièrement investi, on imagine avec une procédure plus rigoureuse, sur deux des nombreux thèmes confiés aux EGBE (« génomique en population générale » et « suicide assisté »), une sélection qui minore la validité de ses éventuels avis sur les autres thèmes.

Lorsque le CCNE remettra le 4 juin son rapport de synthèse à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPCEST), lequel préparera la discussion parlementaire, les groupes d'intérêts institutionnels auront été largement représentés et vont presque tous dans le même sens : ouverture des recherches sur l'embryon ; sélection élargie des embryons *in vitro*

dans un contexte où le transhumanisme a le vent en poupe ; AMP hors stérilité ; indifférence à la manière dont sera gérée la pénurie du sperme, avec possibilité d'ouverture à la rémunération des donneurs (et ensuite au don du sang, des organes ?). Les mêmes acteurs, et d'autres, prônent l'ouverture de l'AMP aux femmes seules, ce qui prive l'enfant non seulement d'un père mais d'une lignée entière, alors que l'ouverture aux couples de femmes, déjà problématique, donne au moins deux lignées parentales à l'enfant. Ces prises de position proviennent du CCNE lui-même mais aussi du Comité d'éthique de l'Inserm, des diverses Académies (Sciences, Médecine, Technologies)... ou de l'OPCEST. Dans ces conditions, que pèseront les gesticulations de la Manif pour tous, mises en avant pour ne pas entendre les arguments des humanistes athées qui critiquent l'emprise de la technoscience sur la vie humaine ? Depuis les discussions qui ont précédé les premières lois de bioéthique en 1994, nous n'avons jamais constaté une telle offensive organisée des défenseurs d'une science mythifiée placée au dessus des valeurs culturelles, le principe cardinal d'indisponibilité des éléments du corps humain étant de plus en plus écarté au profit du désir des personnes mais aussi de la possibilité de vendre ou louer ces éléments.

*vient de publier avec Agnès Rousseaux *Au péril de l'humain. Les promesses suicidaires des transhumanistes*. Seuil, 2018